

Le colonialisme new-look – Ou comment la bonne gouvernance, la démocratie, la mondialisation, entre autres platitudes cognitives, sont présentées comme les valeurs prétendument fondamentales du développement de la pêche artisanale tropicale

Kenneth Ruddle¹

Résumé

La période postcoloniale est caractérisée par un cortège d'attributs et de modèles issus de l'ère coloniale, dont la présentation et le vocabulaire ont toutefois été adaptés au moyen d'une rhétorique creuse et séduisante. La « bonne gouvernance », la « démocratie » et l'ensemble des termes et des concepts qui y sont associés contribuent à affaiblir la souveraineté des pays des régions tropicales, dans un contexte néolibéral. L'auteur fait la synthèse des causes historiques de cette problématique et des justifications apportées par la théorie de la modernisation, en prenant l'exemple des mécanismes préexistants de crédit aux pêcheurs et du mythe du libre accès dans les pêcheries à petite échelle. La « mondialisation » est analysée en tant que « gouvernementalité mondiale », expression recouvrant les manipulations délibérées auxquelles se livrent les institutions internationales pour préserver le rôle des États occidentaux dans la gestion planétaire.

Mots clés : développement, mondialisation, gouvernance, néolibéralisme, théorie de la modernisation

Introduction

Les mots «libéral» et «libéralisme» sont désormais imprégnés de significations et de principes multiples et a priori contradictoires. Leurs principales acceptions renvoient tout d'abord à une relation de gouvernance entre un État et ses sujets, et en deuxième lieu, à la défense de la liberté individuelle et de la propriété privée. Pour certains, une forme libérale de gouvernance se caractérise par la liberté de choisir et de mener à bien des activités économiques, l'inculcation d'habitudes d'autoréglementation et le recours au marché comme indicateur clé des niveaux appropriés de gouvernance (Foucault 1997). En outre, le marché est considéré comme « ... un puissant instrument civilisateur, inculquant des vertus telles que la prudence, la diligence, la ponctualité, la maîtrise de soi... » (Hindess 2001:26). Par extension, cette logique qui consiste à garantir l'application des règles du marché et de la propriété, tout en réduisant ou en éliminant dans le même temps les activités économiques non marchandes, fait de la loi du marché un instrument puissant pouvant être mis au service de la stratégie du développement et de la gestion de l'extraction des ressources naturelles. Ceci a été amplement démontré par l'histoire impérialiste des nations occidentales. Il s'ensuit, paradoxalement, que les mesures prises aujourd'hui par les régimes autoritaires, et autrefois par les administrations coloniales, pour établir et asseoir juridiquement les règles et les droits de la propriété et garantir la conformité à la loi du marché de toutes les transactions, font partie intégrante de la politique et du raisonnement libéraux.

Le remplacement de l'administration coloniale par des États postcoloniaux désormais parvenus à maturité

n'a finalement pas changé grand-chose. Aucune personne bien élevée n'oserait plus aujourd'hui évoquer l'incapacité supposée des non Occidentaux à se gouverner eux-mêmes, à laquelle serait seul susceptible de remédier l'enseignement dispensé par plusieurs générations d'administrateurs coloniaux. Ce discours a été remplacé par les flagorneries politiquement correctes du néolibéralisme sur le thème de l'élimination des facteurs structurels et de la transformation des cultures et des valeurs. L'impérialisme s'appuie de nos jours sur les institutions financières internationales, sur le recours aux marchés pour réguler le comportement de gouvernements qui n'ont de souverains que le nom, ainsi que sur les conditionnalités de l'aide au développement. La promotion quasi universelle de la «bonne gouvernance» est particulièrement prégnante.

La bonne gouvernance, ainsi que les termes d'« autonomisation », de « participation populaire », de « responsabilité » et de « démocratie » qui lui sont associés, fait partie des concepts les plus en vogue actuellement au sein des organisations internationales d'aide au développement. Or, son objectif est de restreindre la liberté d'action d'États souverains en la soumettant au pouvoir des marchés nationaux et internationaux qui sont fortement manipulés par les intérêts économiques fondamentaux de l'Occident (Gill 1995 ; Cooke 2003). Comme le résume Hindress (2001 : 35) :

« alors que la démocratie moderne permet aux citoyens de jouer un rôle limité dans le gouvernement de l'État auquel ils appartiennent, il s'agit souvent d'assurer un degré de légitimité pour les activités de l'État que d'autres régimes ne peuvent atteindre. C'est cet aspect, plutôt que l'expansion du contrôle populaire

¹ Research Center for Resources and Rural Development, Hanoi, Viet Nam. Courriel : mb5k-rddl@asahi-net.or.jp

lui-même, qui attire particulièrement les agences de développement et les institutions financières qui promeuvent la démocratie en tant que fondement de la bonne gouvernance ».

Hindress (2001 : 37) conclut à juste titre : « ... le néolibéralisme international constitue la forme de libéralisme la plus puissante de notre époque, et partant, la plus dangereuse ».

Causes historiques des problèmes

Il est communément avancé que les origines de la puissance économique et du comportement autoritaire de l'Occident moderne se trouvent à l'état embryonnaire dans le mode de fonctionnement impérial et colonial (Wallerstein 1974-1989 ; Giddens 1990 ; Kendall 2001). Il s'ensuit que la cause profonde des problèmes rencontrés par les pêcheries tropicales à petite échelle réside dans la projection de stratégies et de programmes occidentaux, fondés sur des méthodes et des modèles occidentaux également, dans des régions où ils sont foncièrement inadaptés (Ruddle et Hickey 2008). Cet état de fait résulte de l'héritage persistant du colonialisme et de l'impérialisme culturel, comme le démontre le comportement des bailleurs de fonds et des organismes d'aide au développement, qui continuent à s'appuyer sur des modèles et des démarches qui n'ont pas fait leurs preuves et qui ont été conçus le plus souvent par des biologistes des pêches, des spécialistes des sciences sociales et des décideurs occidentaux. Si, par le passé, les modèles non occidentaux ayant fait la preuve de leur viabilité étaient dénigrés ouvertement, on procède aujourd'hui avec davantage de subtilité, en les qualifiant fréquemment de traditionnels ou de spécifiques, avant de les rejeter sans examen supplémentaire.

Le plus souvent toutefois, on affirme que les systèmes de gestion antérieurs n'existent plus ou n'ont jamais existé, imposture reposant sur une pure invention de la part des farouches tenants de la doctrine « développementaliste » occidentale, ou s'expliquant tout simplement par l'ignorance ou la réticence à réaliser des recherches sur le terrain pour vérifier l'existence desdits systèmes dans un lieu donné (Baird 2010 ; Ruddle 2007a). Plus généralement, on se contente de répéter bêtement sans se poser de questions que les systèmes préexistants sont irrémédiablement dégradés, et donc inutilisables dans un contexte moderne. Dans la région Asie-Pacifique, l'ère coloniale a eu des répercussions majeures et durables sur les systèmes préexistants de gestion des pêcheries côtières. Ceci se traduit par la remise en question ou le remplacement des régimes fonciers traditionnels, dans un cadre juridique devenu plus complexe puisque la législation nationale d'inspiration occidentale s'oppose au droit coutumier local.

Malheureusement, cette mystification n'a rien de nouveau, puisque l'on en recense de nombreux exemples au cours de la période coloniale qui ont eu des effets majeurs et durables sur les systèmes préexistants de gestion des ressources halieutiques (Ruddle 1994a,b,c). Ces répercussions ont été particulièrement sensibles dans les pays ayant connu une colonisation

européenne permanente à grande échelle et où les concepts de la propriété des populations autochtones et les droits correspondants n'étaient pas reconnus, ou, s'ils l'ont été dans un premier temps, comme en Nouvelle-Zélande, ont peu à peu été supplantés et oubliés. En Nouvelle-Zélande par exemple, en dépit de l'existence d'une tradition halieutique dynamique et attestée et d'un traité visant à protéger les biens des Maori, les droits des pêcheries autochtones ont peu à peu été usurpés. Au début, les colons européens exploitaient peu les ressources marines. Toutefois, avec le déclin de la population Maori, les droits fonciers de ces derniers se sont réduits, et la législation les a dépossédés dans les faits de leurs droits de pêche : les néo-zélandais d'origine européenne ont peu à peu pris une position dominante dans le secteur. Aux Fidji, on voit un excellent exemple des efforts déployés par les responsables coloniaux locaux pour détruire un système de gestion halieutique préexistant afin de servir les intérêts d'entrepreneurs expatriés, au mépris de la volonté expresse de la Couronne britannique et des instructions sans ambiguïté des autorités métropolitaines. Alors que la Couronne ne souhaitait pas voir les Fidjiens privés de leurs droits coutumiers sur le récif, ni la volonté royale ni la politique officielle britannique n'ont été suivies d'effet. Au contraire, en 1887, le gouverneur par intérim du pays a autorisé les ressortissants étrangers à pêcher l'holothurie sur la totalité des récifs. De plus, l'Ordonnance de 1882 sur les fleuves et les rivières a été interprétée de telle manière que les droits de pêche privés des Fidjiens ont été abolis et adjugés à la Couronne (Ruddle 2007b).

De manière générale, les juristes formés à l'occidentale estiment que l'on ne saurait invoquer le droit coutumier pour asseoir une prétention juridique et que celui-ci est inférieur à la tradition juridique occidentale. Il s'agit là d'un des principaux facteurs externes ayant contribué à saper délibérément ou par défaut le droit coutumier et les droits des communautés sur leurs ressources (Ruddle 1994a, b, c, 1995 et 2007a,b). En général, l'accès des pays à l'indépendance n'a fait que très peu évoluer la situation, en partie parce que le transfert des responsabilités se concilie mal avec la mission fondamentale de mise en place d'un État (Ruddle 1994a).

Théorie de la modernisation, la logique néocolonialiste

Au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, les États-Unis d'Amérique fondent leurs relations avec les nations venant d'accéder à l'indépendance sur une théorie de la modernisation qui dicte aussi bien leur politique en matière d'aide étrangère et de commerce, que leur attitude vis-à-vis du nationalisme et de la lutte contre les mouvements de rébellion. Cette théorie part du principe fondamental que le niveau de développement économique et politique des nations occidentales industrialisées constitue la norme vers laquelle doivent tendre tous les autres États. On explique le « caractère arriéré » des pays non occidentaux, et les solutions pour remédier à cet état de fait, en s'appuyant sur les théories des sciences sociales. Les États-Unis s'estiment investis du devoir et de la responsabilité d'éduquer et de faire avancer

les autres pays, endossant ainsi un rôle de tutelle qui fait partie intégrante de leur concept de développement libéral.

Les autorités américaines commencent à employer le terme de « développement » à partir du début du vingtième siècle, au départ pour distinguer leur mission civilisatrice évangélique des politiques coloniales européennes. Dans cette logique, les institutions éducatives et médicales constituent le prolongement des missions chrétiennes évangéliques, et le développement est présenté comme une « expérience spirituelle » ou comme une « conversion ». Ce subterfuge est illustré, au cours des années 20 et 30 en Chine, par les activités de l'Institut Rockefeller pour la recherche médicale qui s'attache à implanter et à soutenir des institutions et des modes de pensée importés.

Au cours des années 30 et 40, cette démarche est soutenue par des universitaires américains spécialistes des sciences sociales au moyen de techniques de recherche et d'analyse qui confèrent une aura statistique et pseudoscientifique à la sociologie de la modernisation. Les études comparatives internationales sont alors en vogue, comme le montre le travail du sociologue Talcott Parsons, qui s'appuie sur la comptabilité nationale pour mesurer l'évolution des performances économiques relatives des nations. Au milieu des années 40, il est convenu que la modernisation recouvre cinq grands principes universels, qui se déclinent comme suit :

1. la tradition est uniforme partout, de sorte que les problèmes de développement sont également uniformes ;
2. il existe un parcours universel linéaire qui mène à la modernité, en passant toujours par les mêmes étapes de développement, pour aboutir à des niveaux d'industrialisme et de consumérisme de type occidental ;
3. le processus de développement peut être accéléré, principalement grâce au contact avec les sociétés développées et à la planification centralisée ;
4. le développement est un processus consistant à libérer les énergies et les ressources bridées, ce qui signifie qu'il faut détruire les systèmes et les mentalités antérieurs afin de permettre au progrès de suivre son cours naturel ; et
5. tous les États aspirent à la modernisation et les États-Unis d'Amérique peuvent jouer le rôle de chef de file de ce mouvement mondial.

Contrairement à une idée généralement répandue, ce n'est pas le Plan Marshall qui sert de modèle aux plans de modernisation ultérieurs. Cet honneur revient en effet au programme Point Quatre (1949), explicitement associé aux objectifs stratégiques et économiques des États-Unis. Ce programme autorise un niveau d'intervention sans précédent des États-Unis dans les affaires d'autres pays : ainsi, des économistes occidentaux prennent quasiment le contrôle de la gestion d'États souverains et les autorités des pays en développement

se voient investis de l'obligation sacrée de mener à bien une politique de développement tous azimuts. Axé au départ sur des projets infrastructurels mis en œuvre dans le cadre d'une aide au développement classique mais ponctuelle, le programme Point Quatre bifurque ensuite vers les théories structuralistes, par le biais de stratégies d'industrialisation visant au remplacement des importations, dans le but de supplanter les régimes d'échanges coloniaux considérés comme l'une des causes du sous-développement.

En outre, le programme Point Quatre contribue, aux États-Unis, à la promotion de certaines disciplines universitaires dans le domaine des sciences sociales, qui apportent les fondements théoriques de sa stratégie (Pletsch 1981) et qui jouissent donc d'un prestige considérable dans les sphères de la sécurité nationale (Cooper et Randall 1997). Les principaux intéressés occupent successivement et allégrement des postes au sein de l'administration fédérale, de comités d'administration de fondations, ou du corps enseignant universitaire. Avec l'appui de la Fondation Ford notamment (Simpson 1998), les universités mettent en place des Centres d'études territoriales, appelés à réaliser des travaux de recherche utiles aux autorités. Les Fondations Ford et Rockefeller financent également le Centre d'études internationales du MIT, dont les Illuminati interdisciplinaires sont, entre autres, W.W. Rostow, économiste dont le modèle de développement constitué d'un processus de modernisation universel en cinq étapes se fonde sur l'histoire et l'intérêt national des États-Unis d'Amérique (Rostow 1960). D'après la théorie de Rostow, pour préserver leur dynamisme, les États-Unis doivent développer le commerce international et augmenter leurs exportations. Il affirme également qu'humanitarisme et égoïsme vont de pair, puisque, lorsqu'il s'agit du développement, les intérêts nationaux des États-Unis et du reste de l'humanité sont indissociables (Latham 2000).

Toutefois, à la fin des années 60, la théorie de Rostow est réfutée par les universitaires, qui sont eux-mêmes abandonnés par les institutions de l'aide internationale et remplacés par des experts maison dociles ou par des laboratoires d'idées chargés de formuler des stratégies et des justifications à l'aide. Les universitaires remplacent alors les idées de Rostow par la théorie de la dépendance, en se concentrant sur les processus du sous-développement plutôt que sur la dynamique du développement (Packenham 1992). Mais ce postulat est lui aussi battu en brèche dans les années 80 et au début des années 90. Les conceptions récentes et essentiellement universitaires du postcolonialisme et du postmodernisme déplacent l'étude des rapports de force de la sphère du développement économique à celle de la culture et de la création du savoir. Ces éléments étant perçus comme n'ayant que peu d'utilité pratique en matière de développement, la doctrine poursuit son évolution au sein de l'Agence pour le développement international des États-Unis, de la Banque mondiale et des organisations des Nations Unies.

La logique et les méthodes du développement sont en outre fortement remises en question par le mouvement écologiste, et notamment par les ouvrages très influents de Carson (Printemps silencieux, 1962,

1963 pour la traduction française), Ehrlich (*La bombe P – 7 milliards d'hommes en l'an 2000*, 1968, 1973 pour la traduction française), Meadows *et al.* (*Les limites à la croissance (dans un monde fini)*, 1972, 2012 pour la traduction française), et Schumacher (*Small is Beautiful : une société à la mesure de l'homme* 1973, 1978 pour la traduction française). Cette incompatibilité apparemment insurmontable est atténuée en 1987, lorsque le rapport Brundtland popularise la notion de « développement durable », terme fondamentalement creux, à la fois peu satisfaisant sur le plan scientifique et totalement inoffensif, et, partant, parfaitement adapté aux besoins des auteurs de rapports destinés aux conférences internationales et de la documentation des organisations des Nations Unies. Ce concept apporte en particulier aux écologistes et aux spécialistes de l'environnement le moyen de collaborer et constitue donc un vecteur autorisé de canalisation de la dissidence.

Cependant, la politique publique des États-Unis adhère à la vision idéalisée d'une norme constituée par les pays de l'Atlantique Nord, à laquelle toutes les nations doivent aspirer. La présidence de Reagan est marquée par l'adoption du concept de l'ajustement structurel, qui se traduit par le retrait de l'État de l'économie et les privatisations, la suppression du contrôle des importations et des changes, le recours aux codes et aux normes juridiques pour régler les échanges, et la soumission de l'ensemble des secteurs de l'économie et de la société à la discipline du marché.

Bien que, sur le papier du moins, la théorie de la modernisation ait incontestablement mobilisé l'humanitarisme mondial et permis aux pauvres d'obtenir leur part du « progrès », cette doctrine a aussi beaucoup de comptes à rendre car elle a magnifié l'illusion tout en lui conférant une aura de pseudoscience. Ce qui est beaucoup plus grave toutefois, c'est qu'elle ait pratiquement donné carte blanche à la cupidité, à l'égoïsme, et parfois, à une logique d'intervention épouvantable. En conséquence, l'aide au développement est devenue une vaste industrie et une partie intégrante des relations internationales.

Quelques impostures de la théorie de la modernisation

1) Crédit informel dans le secteur de la pêche

Pour illustrer simplement la manière dont les stéréotypes véhiculés par la théorie de la modernisation incitent à rejeter ou à détruire les systèmes préexistants, il suffit de regarder du côté des mécanismes de crédit informel, qui, dans les pêcheries à petite échelle des pays en développement, sont invariablement taxés de manque de transparence et de redevabilité, les prêteurs étant réputés pratiquer des taux d'intérêt élevés assortis de conditions très contraignantes, pouvant inclure l'obligation de vente des prises, de location de bateau ou d'achat de fournitures (Ruddle 2011). Si les chercheurs ont rapporté l'existence de conditions particulièrement contraignantes dans le système de crédit très complexe prévalant dans les pêcheries artisanales de l'Asie méridionale Aghazadeh 1994 ; Khan *et al.* 2005 ; Rahman *et al.* 2002), ces situations ne constituent pas la norme. Raymond Firth en apporte la preuve dans

les années 40 dans une étude désormais entrée dans les annales *Malay Fishermen* (Firth 1966). Il en va de même des travaux de chercheurs s'étant intéressés à la relation client-patron, ainsi que de ceux du groupe constitué notamment par Merlijn (1989), Platteau et Abraham (1987), Stirrat (1974) et Yap (1978), qui se sont penchés sur le rôle des intermédiaires dans les communautés de pêcheurs et ont remis en question les idées préconçues les concernant, en insistant sur l'éventail des fonctions socioéconomiques qu'ils assument.

Les preuves les plus récentes sont apportées dans les années 90 par Adams (1992), Adams et Fitchett (1992), Bouman (1990) et Bouman et Hospes (1994), qui démontrent l'importance généralisée des systèmes financiers informels dans les pays pauvres, et le fait que, contrairement aux idées reçues, les systèmes de crédit préexistants ne sont ni rares, ni forcément abusifs. Des études ultérieures ont mis en évidence le caractère à la fois hétérogène et segmenté des mécanismes de crédit ruraux, la coexistence des marchés du crédit « formel » et « informel » étant couramment constatée en Asie (Bardhan et Udry 1999 ; Barslund et Tarp 2003 ; Duong et Izumida 2002 ; Yadav *et al.* 1992 ; Ruddle 2011) comme dans d'autres régions (Ruddle 2011).

Or, les praticiens du développement, qui sont pour la plupart des économistes, ne tiennent généralement aucun compte de ces travaux. Pour Yamey (1964), ceci s'explique par la priorité qu'ils accordent aux secteurs de l'économie nationale dans leur globalité, comme le commerce extérieur ou les finances publiques, et par leur préférence pour les rapports de synthèse par rapport aux enquêtes primaires. Si elle n'avait rien de surprenant il y a un demi-siècle, cette explication ne tient pas compte du véritable coupable, à savoir la « modernisation » fondée sur les modèles occidentaux (Ruddle et Hickey 2008 ; Ruddle et Satria 2010 a,b).

2) Le mythe de l'accès libre

Le mythe de l'accès libre constitue une autre imposture souvent débattue. Il a été fondé et popularisé par le modèle généralisé de la tragédie des biens communs de Hardin (1968) et par les actions collectives mises en œuvre en conséquence. Par définition, ce modèle correspond à la simplification abstraite d'un large éventail de réalités, ce qui explique à la fois son attrait et la controverse que suscite son postulat sur l'impossibilité absolue de concilier le comportement des utilisateurs individuels et la pérennité de la ressource qu'ils exploitent. Toutefois, il faut mieux réserver l'essentiel de la critique du modèle de Hardin à l'interprétation dogmatique qu'en font ses utilisateurs. En dépit de ses faiblesses, le modèle de Hardin pose des hypothèses simples qui ont énormément contribué à la prise de conscience et à la recherche sur la nature de la relation existant entre les régimes de propriété et les schémas d'exploitation des ressources naturelles. Malheureusement, la thèse de Hardin a été largement utilisée pour influencer l'opinion et pour justifier la modification de systèmes de gestion des biens communs préexistants efficaces et performants, que l'on a fait passer sous le contrôle de l'État ou de propriétaires privés, en brandissant la promesse fallacieuse d'un accès mieux contrôlé à la ressource (Ostrom 1990 ; Andelson 1991 ; Steins *et al.* 2000 par exemple).

Le modèle de la tragédie des biens communs énoncé par Hardin (1968) est la théorie occidentale la plus à blâmer pour les problèmes de certaines pêcheries. Or, ce modèle est fondé sur la notion erronée qui veut que l'exploitation abusive des ressources halieutiques découle de l'institution de la propriété commune. Les pêcheries constituant un exemple classique de ressources détenues en commun, il s'ensuit qu'elles doivent être gérées de manière à compenser le comportement égoïste et à courte vue des pêcheurs. C'est ainsi qu'est généralement perçu le comportement des individus. Selon cette thèse, l'exploitation de ressources détenues en commun est associée à une tendance inhérente au gaspillage et encourage la surexploitation par les utilisateurs, ceci débouchant inexorablement sur la « tragédie des biens communs » désormais bien connue, ainsi que sur une tendance au gaspillage économique s'expliquant par la surcapitalisation du secteur et, à terme, sur l'appauvrissement des pêcheurs et l'immobilité de la main d'œuvre. Si l'on en croit la théorie conventionnelle, pour contrecarrer ces tendances intrinsèques, il est nécessaire de confier la gestion de la ressource à des autorités exogènes aux communautés de pêcheurs. Il est généralement admis que le remplacement des régimes de propriété en commun par des systèmes de contrôle de l'accès à la ressource est susceptible d'éliminer ou d'atténuer un effort de pêche excessif. S'il n'existe pas de consensus sur la conception optimale de ces systèmes, ils sont toutefois largement mis en œuvre, de même que les quotas de captures, les limites de prises par engin de pêche ou par saison, la délivrance de licences, ou un panachage de ces mesures ou d'autres encore. Toutes ces interventions ont pour caractéristique commune d'affecter des droits de récolte à certains individus, qui reçoivent tout ou partie de la rente économique générée par la réduction de l'effort de pêche.

On sait bien que l'un des principaux reproches faits à ce modèle, c'est qu'il n'examine pas les biens communs dans leur contexte socioculturel spécifique et ne tient donc pas compte des usages et des comportements locaux, qui modifient souvent considérablement les modes d'exploitation de la ressource naturelle. En résumé, ce modèle est fallacieux à bien des égards. L'épuisement des ressources détenues en commun n'est en rien une fatalité et, comme cela a été abondamment montré, les propriétaires des biens communs peuvent tout à fait décider collectivement de mettre en place des pratiques raisonnables de gestion de la ressource. L'impact de l'activité humaine sur ces ressources varie, principalement en fonction de facteurs tels que le dynamisme et l'adéquation des règles locales en régissant l'usage, et des coûts d'opportunité associés à l'exploitation des biens communs alors que l'on renonce dans le même temps à utiliser d'autres ressources. Une démarche communautaire de cette nature, notamment en matière de prise de décision, diminue les comportements « profiteurs », de sorte que l'on ne peut pas simplement partir du principe que les exploitants d'une ressource détenue en commun sont toujours égoïstes, fonctionnent sur la base d'une information parfaite sur la ressource et la concurrence et, ne craignant aucune sanction sociale, cherchent à optimiser leurs profits à court terme, tout en transférant le maximum de coûts au secteur public.

Il a été démontré de façon incontestable que beaucoup de pêcheurs ne se comportent pas de la sorte.

Cette défaillance est apparue dans bien des applications du modèle car on avait supposé à tort qu'une ressource détenue en commun était toujours synonyme de ressource en accès libre, alors qu'il a été démontré depuis longtemps que ce n'est pas le cas ; les biens détenus en commun ne sont pas accessibles par tous (Ciriacy-Wantrup et Bishop 1975). Au contraire, puisqu'une ressource détenue en commun est définie en termes d'inclusion et d'exclusion, les droits d'usage sont limités à des groupes restreints, tels que les coopératives, les habitants d'un village, les clans, etc. Il est donc impératif de comprendre, sur chaque site, les concepts associés aux ressources, aux droits et aux régimes de propriété, ainsi que les mécanismes institutionnels en vigueur, de même que les relations entre ces éléments. La gestion des ressources obéit à des droits et à des règles reconnus et appliqués localement, qui définissent la propriété et la structure de la ressource et réglementent les comportements individuels ou collectifs des utilisateurs entre eux et à l'égard de leur bien. Ces mécanismes institutionnels locaux peuvent revêtir une grande diversité de formes (Nguyen et Ruddle 2010 ; Ruddle 1994b, 1996a,b,c, 2007a ; Ruddle et Johannes 1990 ; Ruddle et Satria 2010 a,b). Il n'existe aucune ressource dont la gestion relève partout d'un seul régime de propriété : au contraire, dans certains endroits ou pendant certaines périodes, une ressource donnée peut être gérée sous le régime de la propriété commune, alors qu'ailleurs ou à une autre période, elle relèvera du régime de la propriété privée (Khumsri 2008, 2010 ; Khumsri *et al.* 2008). Les régimes de gestion en vigueur sont par nature le résultat du contexte sociopolitique ambiant, ce qui explique que les catégories soient souvent fluides. La variété et la complexité des scénarios envisageables imposent, dans chaque cas de figure, un examen spécifique de la situation sur le terrain.^{1,3}De plus, il se peut que, dans une même zone et pour différents types de ressources, ces régimes idéalisés de propriété publique, privée, commune ou communale coexistent avec des systèmes de non propriété (ou d'accès libre) : les ressources peuvent donc être exploitées sous plusieurs types de régime, selon leurs caractéristiques géographiques et temporelles (Khumsri *et al.* 2008). Il se peut aussi qu'en fonction de la composition des droits qui y sont associés, une même ressource ou zone de ressources relève de plusieurs catégories de droits. C'est ainsi qu'au Japon, des espaces destinés à l'aquaculture sont loués au sein des zones de pêche communes (Ruddle 1987). Les droits de facto et de jure coïncident ainsi au sein d'une même pêcherie. De plus les droits et les régimes de propriété et les règles qui y sont associées changent en fonction de l'évolution physique, biologique, technologique, économique, politique, sociale et autre d'un site ou d'un pays (Khumsri 2008, 2010 ; Khumsri *et al.* 2008). Les pêcheries en particulier sont souvent des systèmes mixtes dont les caractéristiques varient dans le temps. Il est donc fondamental de faire la distinction entre la ressource et le régime de propriété dont elle relève (Bromley 1989 ; Ostrom 1986).

Chez les pêcheurs, la territorialité est un phénomène répandu, aussi bien dans les sociétés occidentales

que dans les autres. Ceci peut souvent être considéré comme la transformation d'une ressource en accès libre en ressource détenue en commun, suite à la création *de facto* de limites locales internes au sein d'un espace plus vaste, qui entraîne l'apparition d'un ensemble imbriqué de limites relevant respectivement de la législation nationale et du droit coutumier. Un tel cas de figure se présente également dans le cadre de la législation nationale, en cas de modification du comportement des pêcheurs et de création de limites locales en fonction de l'engin de pêche, de la taille des prises ou d'autres facteurs. La territorialité est un concept d'une importance fondamentale en ce qu'il favorise la mise en place de règles et de réglementations restrictives régissant l'accès à la ressource, son exploitation et la distribution de ses fruits. La territorialité est considérée comme un élément critique au sein des institutions appelées à assurer la préservation de la ressource.

La non prise en compte du contexte dans l'examen des situations a également pour conséquence d'attribuer l'épuisement de la ressource et l'appauvrissement économique à la nature des droits de propriété. S'il est indéniable que les régimes de libre accès sont particulièrement néfastes, le véritable problème réside dans les mesures qui sont prises en conséquence et qui consistent généralement à imposer des régimes de gestion de substitution contrôlés par des autorités externes ou à opter pour une forme de privatisation, en partant de l'hypothèse fautive que la propriété privée, contrairement à la propriété en commun, est synonyme de préservation de la ressource et de rentabilité économique. On ne fait aucun cas d'autres systèmes de gestion existants ou envisageables.

L'interprétation dogmatique du modèle de Hardin peut être considérée comme responsable de la polarisation entre les utilisateurs locaux de la ressource et les autorités centrales ou locales. Cette situation est exacerbée par l'enthousiasme excessif de certains chercheurs, qui exagèrent la sagesse sociale et la perspicacité écologique des utilisateurs tout en dénigrant les pouvoirs publics. Il s'agit encore une fois d'une conséquence de l'incapacité à replacer les systèmes de ressources dans leur contexte socioculturel général ; or, cette attitude est particulièrement répandue chez les économistes des ressources, dont certains semblent incapables de faire la distinction entre facteurs culturels et facteurs sociaux ! Dans bien des cas, l'épuisement de la ressource est en réalité le résultat des politiques menées par les autorités coloniales ou par les gouvernements des États indépendants qui leur ont succédé.

Manipulation dans le sens d'une gouvernamentalité mondiale

Le terme de mondialisation n'est pas employé ici pour « ... décrire les mécanismes, agents, politiques et événements spécifiques qui créent un monde dans lequel les flux, les mobilités et les réseaux planétaires perturbent un monde préétabli constitué d'États-nations. » (Larner et Walters 2001 : 16). Il s'agit plutôt de se placer dans la perspective d'une gouvernamentalité mondiale, axée sur les forces manipulatrices fondamentales qui ont amené le monde dans son état actuel,

et qui constituent le contexte général dans lequel il est prescrit que les ressources halieutiques – ainsi que toutes les ressources naturelles renouvelables – soient gérées.

Il convient de faire ici une brève digression afin de préciser la signification, dans le présent essai, des termes de « gouvernement », « gouvernance » et « gouvernamentalité ». S'agissant du terme de « gouvernement », son acception générale dans le domaine des sciences sociales le définit à la fois comme la bureaucratie administrative qui contrôle un État-nation et comme la structure de l'organisation gouvernementale qui permet l'emploi et le déploiement du pouvoir de l'État, le contrôle de l'application de la législation existante et la création de nouvelles lois, l'arbitrage des conflits et le monopole de la violence légitimée (Barclay 1990 ; Bealey 1999 ; Flint et Taylor 2007). Le terme de « gouvernance » est employé pour désigner l'action de gouverner mise en œuvre par un gouvernement. La « gouvernance mondiale » renvoie au système international de relations existant entre des États indépendants, et en particulier aux orientations prises par le système international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui se manifeste par une réglementation accrue de questions transfrontalières ou mondiales telles que l'environnement, et un rôle plus important accordé aux entités non étatiques et à la société civile mondiale (Rosenau 1999).

Il est important de comprendre que la gouvernance s'entend en dehors de toute échelle puisqu'elle peut aussi bien s'appliquer à une personne unique qu'à l'ensemble de l'humanité, et qu'elle est fonctionnellement neutre. Si l'on admet que l'un des objectifs moraux ou naturels de la gouvernance consiste à assurer, par le biais d'une hiérarchie d'éléments administratifs et de mécanismes politiques, la conciliation généralement bénéfique d'opinions variées et d'intérêts divergents, le terme de « gouvernance » peut être appliqué à toute activité délibérée entreprise par un nombre quelconque de personnes, et mettre en jeu les États-nations, les organisations internationales, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les villages de pêcheurs.

Le terme de « gouvernamentalité » est plus complexe et implique la manipulation délibérée du gouverné par le gouvernement. Ce concept a été créé à la fin des années 70 et au début des années 80 par Michel Foucault, avant d'être développé par les spécialistes des sciences sociales dans les années 90 (voir par exemple Burchell *et al.* 1991 et Rose 1996, 1999). Aux fins du présent article, les axes prioritaires de la gouvernamentalité sont, en premier lieu, la manière dont les gouvernements tentent de produire des citoyens leur permettant de mener à bien leurs politiques et, en deuxième lieu, les pratiques organisées (mentalités, rationalités et techniques) employées pour gouverner des sujets. En d'autres termes, la gouvernamentalité correspond aux méthodes soigneusement conçues pour orienter et manipuler le comportement des individus (Jeffreys et Sigley 2009).

De ce fait, pour que le néolibéralisme fonctionne comme prévu, il faut inciter les individus à accepter

l'entière responsabilité de leur propre existence, ou les éduquer dans ce sens (Rose 1999) ; le néolibéralisme établit en effet un lien de causalité entre la réduction de la protection sociale et de la sécurité et un État dont les citoyens sont des individus libres, entreprenants et autonomes. De cette manière, les bureaucraties étatiques envahissantes et les normes morales fondées sur la religion se délitent, les sujets se gouvernant de plus en plus eux-mêmes. Conséquence de la métamorphose des sujets investis de devoirs et d'obligations en individus dotés de droits et de libertés, les individus modernes ne sont pas simplement libres de choisir, mais obligés d'être libres « de comprendre et de vivre leur vie sous le signe du choix » (Rose 1999:87).

L'éco-gouvernementalité est une sous-discipline de la soi-disant écologie politique qui a vu le jour au milieu des années 90, avec les travaux de Luke (1999), Darier (1999) et Rutherford (1999). Son but est d'étudier certaines relations sociales et environnementales spécifiques et de les raccrocher à des systèmes de gouvernance nationaux et internationaux sans ancrage spatial. Cette démarche se révèle utile dans le cadre de l'étude des mutations transfrontalières relatives à l'environnement notamment, et en particulier lorsqu'il s'agit de suivre les effets et les implications d'une politique à des niveaux différents : individu, village de pêcheurs, région, État, et organisations et entreprises internationales. Cette méthode examine la manière dont les autorités et les producteurs de savoirs spécialisés représentent l'environnement pour concevoir et mettre en œuvre des actions de gestion qui permettent aux gouvernements de contrôler plus facilement la vie de leurs sujets, en incitant les individus et les petits groupes à internaliser, puis à diffuser la connaissance et le pouvoir, pour finir par créer un réseau autonome dont les buts coïncident avec ceux de l'État. Ce processus paraît subtil et non coercitif car il structure et rationalise le comportement et la participation locale aux stades de la définition des problèmes, de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi des interventions.

Il trouve son illustration dans la manière dont un territoire est placé sous le contrôle de l'État et dont les interactions humaines y sont réglementées (voir par exemple Braun 2000, 2003 ; Scott 1998) par l'évaluation des ressources naturelles aux fins d'extraction qui « permet à l'État d'imposer cette logique à la réalité même qui est observée » (Scott 1998:14), simplifiant ce faisant des écosystèmes complexes et les présentant comme de simples sites voués à l'extraction de la ressource. La gestion de l'écosystème en modifie la composition, au travers de mesures de plantation, de récolte et d'extraction sélectives, de telle manière que l'écosystème précédemment naturel finit par ressembler à sa description dans les systèmes bureaucratiques simplifiés employés pour l'évaluer. Scott (1998 : 23) montre ainsi comment les premiers modèles sylvicoles modernes établis en Europe par les fonctionnaires d'État faisaient partie d'un corpus plus complet de données statistiques, assemblées pour gérer une population et faciliter « la taxation, le contrôle politique et la conscription ». Dans le même ordre d'idées, Braun (2000:27) montre comment les mesures et la représentation de la composition minérale d'un territoire par la Commission géologique du Canada ont

permis aux autorités « ... de gérer les personnes, les biens et la richesse, de manière à améliorer la condition de la population de l'État ».

Les types de savoir produits pour rendre la nature intelligible à l'État ayant une grande influence sur l'évolution de sa rationalité, Luke (1999) fait valoir que l'écologie est désormais le lieu clé de la production du savoir et du pouvoir, ce phénomène étant apparu au début des années 70 au moment de la prise de conscience accrue des limites écologiques du développement humain. La production, le savoir et le pouvoir se sont « environnementalisés » pour constituer la notion d'éco-gouvernementalité.

À l'inverse, le terme de « mondialisation » est une invention récente renvoyant à une dimension très ancienne des relations humaines internationales. Dans son acception actuelle, ce vocable décrit un renforcement à l'échelle planétaire de l'imbrication de certains phénomènes culturels, environnementaux et sociaux. Ce terme est appliqué à des activités de nature commerciale, écologique, économique, financière, organisationnelle, religieuse, spirituelle ou en rapport avec les échanges, dans un large éventail de processus et de structures (Ruddle 2007b). Si la mondialisation est apparentée à diverses tendances apparues pour l'essentiel au cours des cinquante dernières années, on peut avancer qu'en substance ce phénomène ne renvoie à rien de particulièrement nouveau, étant donné que l'intégration de l'économie mondiale moderne a véritablement commencé il y a 500 ans, avec le début de l'épopée destructrice européenne à l'échelle planétaire.

Toutefois, l'accélération et l'intégration véritables du phénomène datent d'il y a environ trente ans, époque marquée simultanément par les progrès rapides de l'informatique, la suppression des barrières à la libre circulation des biens et des capitaux, et l'augmentation considérable de l'influence politique et économique des multinationales à l'échelle mondiale. La rapidité et l'intensité des communications modernes sont des phénomènes sans précédent. C'est cette formidable rapidité des systèmes de communication contemporains, associée à la portabilité, au coût de plus en plus faible, à la normalisation et à l'intégration des matériels et des logiciels nécessaires, qui permet maintenant à la mondialisation de toucher les régions les plus reculées de la planète et, ainsi, de raccorder au marché halieutique mondial des communautés de pêcheurs isolées jusqu'alors (Quibria *et al.* 2002 ; Abraham 2007 ; Jensen 2007 ; Donner et Escobari 2010). Une telle chose aurait été inimaginable à l'apogée de l'Empire britannique par exemple. À l'époque, si l'on s'en tient à la politique édictée à Londres, on peut parler de mondialisation de type colonial, fondée sur une stratégie normalisée.

L'illusion de la mondialisation

En dépit de son ancienneté et de ses antécédents, la signification réelle et toute la portée de la notion de mondialisation restent généralement mal comprises. Le concept gagne cependant en clarté dès que l'on réalise que la mondialisation est fondamentalement ancrée dans le colonialisme. Le commerce mondial

constitue la raison d'être suprême de l'ère coloniale, qui repose sur un concept très simple : le pillage des matières premières des colonies par la puissance métropolitaine accompagné, en retour, du déversement des produits manufacturés européens dans ces mêmes colonies. Les puissances métropolitaines s'accaparent la richesse des colonies, qui revient à ces dernières sous forme d'investissements dans leur infrastructure matérielle et administrative, dans le but de faciliter la poursuite du pillage de leurs ressources naturelles.

Le concept sous-tendant ce modèle d'une simplicité désarmante reste immuable : chaque être humain, où qu'il se trouve, finit toujours par bénéficier de l'accroissement des échanges commerciaux. En conséquence, les échanges fondés sur les exportations constituent le facteur dominant dans l'économie mondiale et l'expansion des exportations semble désormais considérée comme le seul moyen de garantir la croissance. Il s'agit d'une illusion cruelle car l'essentiel de la richesse ainsi créée revient en réalité aux nations industrialisées déjà riches, qui s'arrogent la part du lion des échanges mondiaux.

Cependant, il est trop simpliste de comparer la mondialisation de l'époque coloniale à la situation actuelle, car, ce faisant, on en oublie les répercussions considérables de ce phénomène sur les sociétés et les écosystèmes. La mondialisation contemporaine est sous-tendue par les valeurs négatives qui font tourner l'économie mondiale et qui se déclinent comme suit : une croyance farouche dans la philosophie spécifiquement anglo-américaine de la « magie du marché », le choix de l'argent comme critère principal, voire unique, de la valeur, le « culte de la réussite », et la doctrine du capitalisme du laissez-faire, selon laquelle c'est l'égoïsme débridé qui sert le mieux le bien commun. Le marché moderne est dominé par des entreprises transnationales gigantesques, dépourvues de toute allégeance locale ou nationale, et qui sont gérées par des professionnels.

Vers 1980, animés d'une foi intégriste dans l'économie de marché, les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis mettent en œuvre des politiques fondées sur la dérèglementation, l'équilibre budgétaire, une faible inflation, les privatisations, la soumission de la politique publique au marché et la liberté mondiale des entreprises. La dérèglementation des marchés financiers internationaux constitue la pierre angulaire de cette politique, car il faut permettre aux institutions financières de développer leurs opérations à l'international, en offrant notamment leurs services aux pays pauvres. Les systèmes de communication modernes permettant d'investir en un temps record des liquidités surnuméraires partout où l'on peut escompter des bénéfices rapides, l'assouplissement des règles régissant les capitaux financiers devient vite un facteur majeur de déstabilisation de l'économie mondiale, en raison notamment de la nature spéculative de la majorité des investissements de ce type, en particulier dans les pays en développement. Les investisseurs qui spéculent ainsi à l'échelle internationale ne se préoccupent aucunement de l'impact de leurs opérations sur les sociétés locales et les économies nationales, leur objectif premier étant de s'enrichir en faisant fructifier

leur argent et non pas grâce à la production de biens et de services tangibles. On en trouve une parfaite illustration dans l'effondrement des devises de l'Asie orientale en juillet 1997, phénomène provoqué par la nervosité d'investisseurs spéculateurs décidant soudainement de retirer leurs capitaux de la région. Des millions de familles et de petites entreprises subissent le contrecoup de ce krach dévastateur. Pour beaucoup, c'est le Fonds monétaire international (FMI) qui est à l'origine de cette catastrophe économique, en raison de sa politique économique orthodoxe qui sape le marché et la stabilité à long terme des économies et des sociétés. Cette crise dévastatrice commence à susciter certains doutes sur les bénéfices d'une mondialisation pilotée par les grandes entreprises.

Pour comprendre le phénomène de la mondialisation contemporaine, il est essentiel de revenir aux changements structurels qui se produisent au sein de l'économie mondiale à partir du début des années 70, lorsque les règles des taux de change fixes qui régissaient le commerce international depuis 1944 commencent à ne plus fonctionner correctement. Manipulé par les pays occidentaux, ce système est largement contrôlé par les États-Unis d'Amérique. En juillet 1944, les Alliés se réunissent à Bretton Woods dans le cadre d'une conférence des Nations Unies consacrée aux questions monétaires et financières, dans le but de créer un nouveau cadre de gestion de l'économie mondiale d'après-guerre. Cette conférence étant dominée par les États-Unis, elle adopte un système reposant sur la libre circulation des biens, le dollar américain devenant le principal instrument des échanges internationaux et étant rattaché à l'or au cours fixe de 35 dollars É.-U. l'once. C'est ainsi que les Alliés réunis à Bretton Woods en 1944 ont maintenu depuis leur mainmise sur le système économique mondial, au détriment des États plus pauvres et moins puissants. Ils ont créé et préservé avec soin des conditions de concurrence qui ne sont égales que pour eux.

La même conférence voit la création du FMI, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, plus connue sous le nom de Banque mondiale) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)/Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le but de gouverner et de coordonner l'économie mondiale, sur la base de la concurrence planétaire et de l'entreprise privée. Le FMI a pour fonction principale d'accorder des prêts d'urgence à court terme aux pays membres de l'Organisation. Ces prêts sont définis au moyen d'un système de quotas et les droits de vote d'un pays dépendent du niveau de sa contribution financière au budget de l'institution. De ce fait, ce sont les pays riches qui dominent la prise de décisions. La BIRD est mise en place pour répondre aux besoins de reconstruction des pays ravagés par la Seconde Guerre mondiale, en commençant par leur accorder des prêts destinés à financer la construction de leur infrastructure matérielle et le développement des secteurs de l'agriculture et de l'éducation. Plus tard, la BIRD recentre son activité sur le développement des pays nouvellement indépendants. Faute d'accord trouvé à Bretton Woods, le GATT/OMC commence en 1947 par établir les règles du commerce mondial pour les biens industriels

uniquement. Il s'agit de réduire les entraves nationales aux échanges afin de mettre un coup d'arrêt à la concurrence sauvage inhérente aux politiques commerciales qui ont fait tant de mal à l'économie mondiale avant la Seconde Guerre mondiale. En 1994, le GATT est remplacé par l'OMC, qui sert d'enceinte aux négociations et qui contrôle l'application des accords conclus. En sus des accords commerciaux, l'OMC régit aussi un nouvel Accord général sur le commerce des services, dont l'objectif est de réduire les écarts en matière d'investissement dans plus de 160 domaines, qui recouvrent, outre les biens, des besoins fondamentaux tels que l'eau, la santé, l'éducation, ainsi que les télécommunications, les services bancaires et les investissements, les transports et l'environnement. En d'autres termes, l'Accord général sur le commerce des services offre des perspectives considérables d'expansion mondiale aux entreprises multilatérales.

Dès le départ, ces organisations sont perçues comme perpétuant la domination occidentale (Stiglitz 2003). Elles se caractérisent aussi par une extraordinaire opacité (Stiglitz 2003). Le programme de mondialisation mis en œuvre par ces institutions, et en particulier par l'Organe de règlement des différends (ORD) qui permet à l'OMC d'approuver des sanctions commerciales sévères contre les membres de l'Organisation qui pourraient être en désaccord avec son interprétation des règles du commerce mondial, suscite un malaise de plus en plus marqué. Auparavant, il fallait que la totalité des membres du GATT donnent leur accord avant que des sanctions ne soient prononcées contre l'un d'entre eux. Or, désormais l'ORD désigne un groupe spécial composé d'experts qui examinent le dossier à huis clos. Ce groupe décide de sanctions qui ne peuvent être annulées que si chacun des États membres de l'OMC s'y oppose ; c'est pourtant là chose impossible, l'État demandeur n'allant certainement pas voter dans ce sens ! La primauté est donnée au commerce, étant donné qu'à l'échelon national, la législation relative à l'environnement, la politique du travail, la protection culturelle, l'autonomie alimentaire ou toute autre stratégie formulée dans le sens de l'intérêt national sont susceptibles d'être contestées car constituant des entraves injustes au libre-échange. Ce principe du traitement national interdit en substance à un pays de soumettre les produits d'origine étrangère à un traitement défavorable, quelle que soit la raison de cette décision. En d'autres termes, le système de l'OMC favorise les nations occidentales riches et prive les gouvernements d'États souverains du pouvoir de formuler leurs politiques, même si ces dernières servent au mieux les intérêts de leur population. Ainsi, en application des règles de l'OMC, tout État souhaitant interdire l'importation de produits qu'il juge nocifs pour la santé publique doit d'abord en apporter la preuve scientifique.

Dans les années 60 et au début des années 70, les États non occidentaux ont tenté avec acharnement d'échapper à l'héritage du colonialisme et d'obtenir justice sur le plan économique. La création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) est une réussite du genre, ce cartel ayant pour objectif de contrôler l'offre de pétrole afin de pousser les cours à la hausse et de permettre aux pays membres d'engranger des revenus

nationaux plus conséquents dans l'intérêt de leurs populations. Par ailleurs, on assiste à une montée de l'opposition aux entreprises transnationales, accusées de reconstruire le monde dans le sens de leurs intérêts exclusifs. Toutefois, lorsque des pays moins puissants tentent d'augmenter les prix de leurs matières premières, ils sont mis en échec par les multinationales.

En 1973, le Nouvel ordre économique international est entériné par le Sommet des pays non-alignés, avant d'être adopté peu après lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 1974, l'Assemblée générale approuve la Charte des droits et devoirs économique des États qui entérine la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles et le droit des pays tributaires d'un nombre limité de ressources primaires à former des cartels. On publie en outre une déclaration de principe en faveur d'un nouvel ordre économique international reposant sur la solidarité avec les pays opprimés. Les États ayant récemment acquis leur indépendance entreprennent de contester collectivement la puissance des nations occidentales. Toutefois, leurs efforts sont le fait d'hommes politiques et d'intellectuels qui ont bien compris que les inégalités mondiales ne pourront jamais être réduites sur le marché et que ce sont les termes de l'échange qui constituent le mécanisme susceptible de créer un système économique international fondé sur des relations équitables entre pays.

Si le mouvement des non-alignés a pour origine la volonté d'échapper à la polarisation de l'affrontement Est-Ouest, il se métamorphose rapidement en mécanisme de rassemblement des pays en développement. Dans l'intervalle, aux Nations Unies, ces mêmes pays constituent le Groupe des 77, qui milite pour la mise en place de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au sein de laquelle les pays du tiers-monde revendiquent ensuite davantage d'équité dans les termes de l'échange. L'idée-force est d'intervenir sur le marché pour réglementer l'offre de matières premières et garantir des cours stables, dans le double intérêt du producteur et du consommateur. Or, les pays occidentaux ne sont pas favorables à ce nouvel ordre économique international, qui mettrait à mal leur position dominante, et les pays du tiers-monde ne parviennent pas à leurs fins, faute de puissance politique.

Une envolée des cours des matières premières, et notamment de ceux du pétrole entre 1972 et 1977, permet aux pays membres de l'OPEP d'engranger de gigantesques excédents budgétaires, dont une partie est consacrée au développement de leur infrastructure. Toutefois, des sommes considérables sont confiées à des organismes de placement occidentaux ou déposées dans des banques, qui les prêtent à des pays émergents afin que ces derniers puissent financer leur développement et payer leurs coûteuses importations de produits pétroliers. Partout sur la planète, les prix des carburants pétroliers montent en flèche, dopant par là-même une inflation galopante, alors que la croissance économique reste faible. C'est à cette époque que le président des États-Unis Richard Nixon décide unilatéralement de découpler le dollar de l'or et de dévaluer la monnaie américaine. En conséquence, les pays en développement se voient soudain

contraints d'assurer le service de leurs prêts ou de les rembourser en dollar américain dévalué, et à des taux d'intérêt renchérissés, ce qui provoque une énorme augmentation de la dette des pays non-producteurs de pétrole. Pour faciliter ce processus, les banques occidentales leur prêtent des sommes considérables à des taux d'intérêt très faibles. Si cet argent est parfois utilisé comme prévu, il est souvent gaspillé en dépenses futiles, ou tout bonnement détourné.

Confronté à des difficultés financières, le FMI entreprend d'imposer des conditionnalités très sévères aux pays sollicitant une assistance devant leur permettre de surmonter des problèmes temporaires posés par leur balance des paiements. Certains pays sont contraints de suivre les conseils des économistes du FMI, qui affirment que leurs problèmes découlent d'une demande nationale trop forte, résultant d'importations excessives associées à des exportations insuffisantes. Le FMI soutient que la solution réside dans l'adoption de mesures d'ajustement structurel qui permettront de ralentir la demande intérieure pour les importations et de stimuler les exportations. Les pays sont contraints d'adopter ces mesures d'austérité, sauf à se voir mis au ban de la communauté économique internationale. En 1985, ces conditionnalités sont officialisées dans le Plan Baker, qui engage la Banque mondiale et le FMI à imposer des ajustements plus larges aux politiques économiques nationales. On le sait, les conditionnalités édictées par la Banque mondiale et le FMI recouvrent la privatisation des entreprises publiques, la réduction du périmètre et du coût du secteur public au prix de licenciements massifs, la réduction des services sociaux de base et des subventions aux denrées alimentaires essentielles, et la diminution des entraves aux échanges. Ces mesures ont pour résultat d'affaiblir encore davantage les économies et ont des répercussions graves sur la santé et le bien-être des pauvres ; en outre, la priorité est donnée à l'exportation des matières premières, aux dépens de la production nationale de produits alimentaires de base et d'autres biens de première nécessité.

De ce fait, les années 80 sont, fondamentalement, une décennie perdue pour la plupart des pays en développement, qui voient leur croissance stagner et leur dette multipliée par deux. Pire encore, une bonne part des crédits obtenus après la mise en œuvre des ajustements structurels conditionnant leur déblocage est consacrée au paiement des intérêts de prêts antérieurs octroyés par des institutions financières et de riches nations occidentales. Il ne reste que très peu d'argent à consacrer à des investissements productifs, et l'on constate donc que les conditionnalités associées aux programmes d'ajustement structurel ont soustrait des fonds aux secteurs de l'éducation et de la santé. De fait, les pays pauvres ont transféré leurs capitaux à de riches institutions occidentales. Il s'ensuit en outre que le niveau de contrôle exercé par le FMI et la Banque mondiale sur des États souverains est sans précédent, même comparé à la période coloniale.

La dette des pays en développement est un phénomène qui n'a pratiquement aucun rapport avec l'économie, mais qui s'explique avant tout par la détermination de l'Occident à continuer à dominer la planète, tant

sur le plan politique qu'économique (Stiglitz 2003 ; George 2004). Aucune puissance occidentale n'est prête à abandonner volontairement une configuration aussi lucrative. Les ajustements structurels font partie intégrante de la machine capitaliste hégémonique de l'Occident qui n'a de sens que dans le contexte d'une philosophie immorale, qui place « l'intégrisme du marché » loin devant les besoins des populations. Cet intégrisme, qui constitue la pierre angulaire du néolibéralisme occidental, repose sur une foi inébranlable dans la liberté des entreprises privées de commercer, d'investir et de déplacer des capitaux où bon leur semble, avec le moins d'ingérence extérieure possible. La mondialisation économique est désormais portée par des entreprises transnationales privées gigantesques, dont beaucoup ont davantage de pouvoir que certains petits États. Les valeurs de l'efficacité et de la concurrence, qui sont les maîtres mots du monde de l'entreprise, dominent désormais également les discussions relatives à la politique sociale, à l'intérêt public et au rôle des gouvernements. Les entreprises sont motivées et structurées par le monopole et le profit, et ne tiennent pratiquement aucun compte des conséquences sociales, environnementales ou locales de leurs activités, pas plus que de leurs répercussions économiques sur les familles. On se rend généralement moins compte du niveau de responsabilité qui revient aux entreprises transnationales dans la destruction de la diversité culturelle, du fait de l'uniformité de leur culture commerciale et de leurs stratégies de vente à l'échelle planétaire.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une diffusion planétaire du stéréotype occidental de la « belle vie ». Sa progression inexorable s'accompagne inévitablement et organiquement d'une dévaluation des cultures locales et de l'effritement des relations sociales qui caractérisaient auparavant la vie familiale et communautaire. Les systèmes de gouvernance et les mécanismes locaux, tels que les dispositifs de crédit des communautés rurales, sont balayés par la monoculture mondiale qui marque désormais toutes les sociétés de la planète, même dans ses zones les plus reculées (Norberg-Hodge 1999). Ce phénomène est indissociable d'incantations quasiment hystériques en faveur des privatisations, du dégraissage de la fonction publique, des acquisitions et des fusions qui permettent d'éliminer la concurrence, et de l'introduction des pratiques commerciales dans l'éducation, la protection sociale et les systèmes de santé, toutes ces mesures s'accompagnant de suppressions d'emploi massives. Non contents de brader les avoirs publics, les gouvernements tentent inlassablement d'attirer des investisseurs étrangers privés, ce qui en soit n'est pas une garantie de progrès économique, puisque seule une part relativement limitée de ces investissements est consacrée à des activités productives et que les devises étrangères s'envolent quand les entreprises transfèrent leurs bénéfices à l'étranger. On voit aussi fréquemment les entreprises multilatérales produire à destination du marché local et éliminer ce faisant toute concurrence nationale, grâce à la supériorité de leurs méthodes et à une meilleure efficacité économique. Les gouvernements des pays souverains pauvres ne peuvent intervenir car ils sont liés par des accords

internationaux sur le libre-échange et les investissements. Ainsi c'est leur souveraineté même qui est encore davantage mise à mal.

La déréglementation du secteur mondial de la finance, associée à l'hallucinante rapidité des systèmes de communication, a entraîné une énorme poussée des flux internationaux de capitaux qui ont un effet terriblement dévastateur sur l'économie mondiale. Désormais, la spéculation devance largement les investissements productifs et elle est à l'origine des crises financières récentes. Seule une minorité a vu augmenter sa richesse, l'écart entre les riches et les pauvres s'est considérablement creusé, et les effets sur l'environnement, ainsi que la surexploitation des ressources naturelles, se sont considérablement aggravés. Conséquence de la diminution des obstacles aux investissements étrangers, c'est dans le secteur mondial de la finance que l'on constate les mutations les plus importantes de ces quarante dernières années. Les transactions en devises étrangères n'ont désormais quasiment plus aucun lien avec les investissements productifs dans les biens et les services réels. Il s'agit en effet uniquement de réaliser des bénéfices à partir des transactions monétaires. Ces flux non réglementés de capitaux internationaux privent les représentants du peuple (les hommes politiques) de leur pouvoir, au bénéfice de riches investisseurs qui ne se préoccupent que de leurs propres intérêts. En conséquence, l'économie mondiale s'est transformée en casino planétaire. Et dans ce casino, les États souverains sont désormais les otages des flux de capitaux spéculatifs non réglementés. La croissance fabuleuse de l'industrie de la finance et des investissements est indissociable de la révolution technologique de l'informatique et des télécommunications. Aujourd'hui, il est possible, en quelques secondes, d'investir des milliards de dollars n'importe où dans le monde à partir d'un simple ordinateur. Pour gagner de l'argent de cette façon, c'est de volatilité que l'on a besoin, pas de stabilité, et certainement pas d'investir sur le long terme. Ce système est caractérisé par le rythme étourdissant des prises de bénéfices et par l'abandon rapide et grégaire d'un investissement au moindre soupçon de difficultés financières, comme on l'a vu lors de la crise financière qui a touché l'Asie du Sud-Est au milieu de l'année 1997.

Conclusion

Quel que soit le point de vue idéologique que l'on adopte, il est indéniable que l'économie est toujours tributaire de l'environnement et de la préservation d'écosystèmes fonctionnels sains et productifs. Le modèle occidental fondé sur la production industrielle et sur une croissance perpétuelle a consommé des quantités énormes de ressources naturelles non renouvelables depuis la révolution industrielle. Les écosystèmes et les ressources naturelles sont décimés à une vitesse alarmante et la production de déchets dépasse la capacité d'absorption et de régénération des écosystèmes de la planète. Bien que l'on s'émeuve surtout de l'approvisionnement en denrées alimentaires, en hydrocarbures et en matières premières pour l'industrie, la destruction de systèmes indispensables à la vie aussi fondamentaux que l'eau douce, ou l'air ambiant, parmi d'autres fonctions écosystémiques, est

encore plus préoccupante. Les activités économiques humaines font peser une telle pression sur les écosystèmes mondiaux que le bien-être des générations futures s'en trouve menacé (MEA 2005). Les systèmes économiques et financiers des pays riches y sont pour beaucoup. Les conditionnalités imposées par le FMI ont une part de responsabilité, les exigences préalables à l'octroi d'une assistance budgétaire ayant souvent entraîné une réduction des dépenses en faveur de la protection de l'environnement notamment (FOE 1999). La pauvreté ne fait pas bon ménage avec la protection de l'environnement car les populations concernées n'ont pas d'autre choix que d'exploiter les ressources pour survivre.

Malgré des dizaines d'années d'effort, les problèmes pratiques rencontrés par des millions de petits pêcheurs et leurs familles ne sont pas toujours bien compris, sauf par les intéressés et leur entourage bien entendu. Bien que cela ait été reconnu assez récemment par diverses catégories de porte-drapeau, militants et professionnels de la chose halieutique, on continue à mettre en avant un large éventail de problèmes censés affecter la pêche artisanale, ainsi que les solutions souvent mal conçues qui y sont apportées. Ces solutions ont généralement des conséquences inattendues et leurs résultats sont peu satisfaisants, mettant ainsi en évidence la naïveté involontaire ayant présidé à leur conception, due à l'impossibilité d'appliquer des principes trop fréquemment considérés comme universels. En toile de fond, il faut pointer les hypothèses vagues et non confirmées, et probablement indéfendables pour la plupart, qui fondent les différentes stratégies de gestion halieutique, notamment les plus récentes. Le manque d'appréciation des contradictions profondes et inhérentes existant entre ces démarches et le pouvoir désormais dominant et planétaire du néolibéralisme est encore plus perturbant.

Il semble que l'on cherche à esquiver un ensemble de problématiques connexes fondamentales, qui n'ont pas, jusqu'à présent, fait l'objet d'un examen sérieux. Comme on l'a indiqué ici, dans le contexte de la pêche artisanale, on ne tient pas compte de certaines questions fondamentales et généralement subreptices relatives à la philosophie générale du développement et de l'économie mondiale, ainsi qu'à l'orientation prise par cette dernière. Or, il s'agit de problématiques mondiales majeures qui forment le contexte dans lequel les pêcheries à petite échelle sont perçues par l'extérieur, et qui influencent les difficultés fonctionnelles rencontrées sur le terrain et les solutions qui y sont apportées.

La cause profonde des problèmes de la pêche artisanale dans les pays tropicaux est à rechercher dans le comportement hégémonique de l'Occident. Cet hégémonisme est manifestement à pied d'œuvre quand des méthodes d'administration et de gestion halieutiques appliquées dans les pays occidentaux, et qui n'y ont pas produit les résultats escomptés ou reposent sur des hypothèses non validées, sont préconisées dans le contexte totalement différent des régions tropicales, où l'on trouve en revanche de nombreux exemples de systèmes préexistants qui fonctionnent bien depuis longtemps. Pourtant, que ce soit directement, par le biais de l'aide au développement, ou indirectement,

au travers d'organisations internationales ou de plus en plus par la voie commerciale, les pays occidentaux continuent à promouvoir leurs systèmes inopérants, tout en niant l'utilité de solutions non occidentales qui ont fait leurs preuves.

En résumé, les pêcheries tropicales à petite échelle sont handicapées par les préjugés, et la cause profonde de leur mauvais fonctionnement réside dans la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur des modèles et des mécanismes occidentaux, associée à l'incapacité ou au refus d'envisager d'autres solutions non occidentales ayant empiriquement fait leurs preuves. Il faut y voir les effets persistants du colonialisme et de ses méthodes, dont l'influence se fait clairement ressentir chez les bailleurs de fonds et les organismes d'aide au développement. On en voit la très nette manifestation dans leur manque de compréhension relatif du milieu tropical et la persistance de divers préjugés, phénomènes exacerbés par la structure des savoirs occidentaux et par la division des disciplines universitaires, ainsi que par des méthodes conventionnelles d'enseignement et de gestion halieutiques axées sur les conditions des régions tempérées. En outre, bien qu'ils soient connus depuis l'époque coloniale, les systèmes préexistants de gestion halieutique des pays tropicaux ne sont généralement pas employés comme solution de substitution aux méthodes scientifiques occidentales importées. À l'époque coloniale, les modèles non occidentaux étaient ouvertement dénigrés, tandis qu'aujourd'hui, ils sont souvent étiquetés, avec un certain dédain, de cas « traditionnels » ou « spéciaux ». Les années 50 et 60 ont été marquées par un transfert expérimental, massif et généralisé, de systèmes sociaux, économiques, financiers, éducatifs et juridiques, avec leur cortège de valeurs et d'aspirations culturelles sous-jacentes, souvent fondées sur des théories erronées qui considéraient les régimes économiques, les systèmes de gestion et, fréquemment, les systèmes sociaux et culturels préexistants, comme des obstacles à la modernisation. Cette modernisation était l'argument avancé par les concepteurs étrangers de régimes de gestion halieutique pour déclarer les systèmes antérieurs primitifs, non viables, voire « inexistantes ». Cette situation était encore renforcée par la méconnaissance générale des tropiques et les partis pris des chercheurs et des éducateurs dont les carrières progressaient grâce au travail entrepris dans les régions tempérées.

Bibliographie

- Abraham R. 2007. Mobile phones and economic development: Evidence from the fishing industry in India. *Information Technologies and International Development* 4(1):5-17.
- Adams D.W. 1992. Taking a fresh look at informal finance. p. 5-23. In: Adams D.W. and Fitchett D.A. (eds). *Informal finance in low-income countries*. Boulder, CO: Westview Press.
- Adams D.W. and Fitchett D.A. (eds). 1992. *Informal finance in low-income countries*. Boulder, CO: Westview Press.
- Aghazadeh E. 1994. *Fisheries socio-economic analysis and policy (BGD/89/012 Technical Report)*. Mymensingh: The Fisheries Research Institute, Bangladesh.
- Andelson R.V. (ed). 1991. *Commons without tragedy*. Savage, MD and London: Barnes and Noble Books and Shephard-Walwyn Ltd.
- Baird I.G. 2010. Open to all?: Reassessing capture fisheries tenure systems in Southern Laos. p. 57-75. In: Ruddle K. and Satria A. (eds). *Managing coastal and inland waters: Pre-existing aquatic management systems in Southeast Asia*. Dordrecht Springer Publishing.
- Barclay H. 1990. *People without government: An anthropology of anarchy*. Seattle, USA: Left Bank Books.
- Bardhan P. and Udry C. 1999. *Development microeconomics*. Oxford: Oxford University Press.
- Barslund M. and Tarp F. 2003. *Rural credit in Vietnam*. Discussion Paper 06-03. Copenhagen: University of Copenhagen, Department of Economics.
- Bealey F. (ed). 1999. *The Blackwell dictionary of political science: A user's guide to its terms*. Chichester, UK: Wiley-Blackwell.
- Bouman F.J.A. 1990. Informal rural finance: An Aladdin's lamp of information. *Sociologia Ruralis* 30:155-173.
- Bouman F.J.A. and Hospes O. 1994. Financial landscapes reconstructed. p. 3-16. In: Bouman F.J.A. and Hospes O. (eds). *Financial landscapes reconstructed. The fine art of mapping development*. Boulder, CO: Westview Press.
- Braun B. 2000. Producing vertical territory: Geology and governmentality in Late Victorian Canada. *Ecumene* 7(1).
- Braun B. 2003. *The intemperate rainforest*. Minneapolis, MN: University of Michigan Press. *Ecumene* 7(1):7-46
- Bromley D.W. 1989. *Economic interests and institutions*. Oxford: Blackwell.
- Brundtland G.H. 1987. *Report of the World Commission on Environment and Development: Our common future*. United Nations World Commission on Environment and Development Oxford: Oxford University Press.
- Burchell G., Gordon C. and Miller P. (eds). 1991. *The Foucault Effect*. London: Harvester Wheatsheaf.
- Carson R. 1962. *Silent Spring*. New York: Houghton-Mifflin.
- Ciriacy-Wantrup S.V. and Bishop R.C. 1975. "Common property" as a concept in natural resources policy. *Natural Resources Journal* 15(4):713-727.
- Cooke B. 2003. A new continuity with colonial administration: participation in development management. *Third World Quarterly* 24(1):47-61.

- Cooper F. and Randall P. 1997. *International development and the social sciences: Essays on the history and politics of knowledge*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.
- Darier E. 1999. "Foucault and the Environment: An Introduction". p. 1-34. In Darier E. (ed). *Discourses of the environment*. Malden, MA: Blackwell Publishers.
- Donner J. and Escobari M.X. 2010. A review of evidence on mobile use by micro and small enterprises in developing countries. *Journal of International Development* 22(5):641-658.
- Duong Pham Bao and Izumida Y. 2002. Rural development finance in Vietnam: A microeconomic analysis of household surveys. *World Development* 30:319-335.
- Ehrlich P. 1968. *The population bomb*. New York: Bantam Books.
- Firth R. 1966. *Malay fishermen: Their peasant economy*. London: Routledge and Kegan Paul (rev. ed.).
- Flint C. and Taylor P. 2007. *Political geography: World economy, nation-state, and locality* (5th ed). Harlow, UK: Prentice Hall.
- FOE (Friends of the Earth). 1999. *The IMF: Selling the environment short*. <http://www.foe.org/res/pubs/pdf/imf.pdf>.
- Foucault M. 1997. The birth of biopolitics. p. 73-79. In: Rabinow P. (ed). *Michel Foucault. Ethics, subjectivity and truth. The essential works of Foucault, 1954-1984. Vol. 1. Transl. Robert Hurlet et al.* New York: New Press.
- George S. 2004. *Another world is possible if* London: Verso.
- Giddens A. 1990. *The consequences of modernity*. Cambridge: Polity.
- Gill S 1995. Globalization, market civilization and disciplinary neoliberalism. *Millennium* 24:399-423.
- Hardin G. 1968. The tragedy of the commons. *Science* 162:1243-1248.
- Hindess B. 2001. Liberalism – what's in a name? p. 23-39. In: Larner Wendy and Walters William (eds). *Global governmentality*. London: Routledge.
- Jeffreys E. and Sigley G. 2009. Governmentality, governance and China. p. 1-23 In: Jeffreys E. (ed.). *China's Governmentalities: Governing change, changing government*. NY: Routledge ,
- Jensen R. 2007. The digital provide: Information (technology), market performance and welfare in the South Indian fisheries sector. *Quarterly Journal of Economics* 122(3):879-924.
- Kendall G. 2001. Global networks, international networks, actor networks. p. 59-74. In: Larner W. and Walters W. (eds). *Global governmentality*. London: Routledge.
- Khan S.R., Fahd A. and Azka T. 2005. *Compliance with international standards in the marine fisheries sector: A supply chain analysis from Pakistan*. Islamabad: Sustainable Development Policy Institute.
- Khumsri M. 2008. *Co-management institutions for sustainable inland fisheries management: A case study of the lower Songkhram River Basin, Thailand*. Dissertation, Asian Institute of Technology.
- Khumsri M. 2010. Pre-existing inland fisheries management in Thailand: the case of the Lower Songkhram River Basin. p. 99-128. In: Ruddle K. and Satria A. *Managing coastal and inland waters: Pre-existing aquatic management systems in Southeast Asia*. Dordrecht: Springer Publishing.
- Khumsri M., Ruddle K. and Shivakoti G.P. 2008. Rights and conflicts in the management of fisheries in the lower Songkhram River Basin, Northeast Thailand. *Environmental Management* 43:557-570.
- Larner W. and Walters W. (eds). 2001. *Introduction: Global governmentality*. London: Routledge. 1-20.
- Latham M.E. 2000. *Modernization as ideology: American social science and "nation building" in the Kennedy era*. Chapel Hill, N.C.: University of North Carolina Press.
- Luke T.W. 1999. Environmentality as green governmentality. p. 121-151. In: Darier E. (ed). *Discourses of the environment*. Malden, MA: Blackwell Publishers.
- MEA (Millennium Ecosystem Assessment). 2005. <http://www.millenniumassessment.org/en/index.aspx> (Accessed 20 August 2010).
- Meadows D.H., Meadows D.L., Randers J. and Behrens W.W. 1972. *The limits to growth: A report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*. New York: Universe Books.
- Merlijn A.G. 1989. The role of middlemen in small-scale fisheries: A case study of Sarawak, Malaysia. *Development and Change* 20:683-700.
- Nguyen T.D. and Ruddle K. 2010. Vietnam: The van chai system of social organization and fisheries community management. p. 129-160. In: Ruddle K. and Satria A. (eds). *Managing coastal and inland waters: Pre-existing aquatic management systems in Southeast Asia*. Dordrecht: Springer Publishing.
- Norberg-Hodge H. 1999. The march of monoculture. *The Ecologist* 29(2):194-196.
- Ostrom E. 1986. Issues of definition and theory: Some conclusions and hypotheses, p. 597-615. In: Anon. (ed). *Proceedings of the Conference on Common Property Resource Management, 21-26/4/1985*. Washington, D.C.: National Academy Press.

- Ostrom E. 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Packenhorn R.A. 1992. *The dependency movement*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Platteau J-P. and Abraham A. 1987. An inquiry into quasi-credit contracts: The role of reciprocal credit and interlinked deals in small-scale fishing communities. *Journal of Development Studies* 23(3):461-490.
- Pletsch, C.E. 1981. The three worlds, or the division of social scientific labor, circa 1950-1975. *Comparative Studies in Society and History* 23(3):565-590.
- Quibria M.G., Tschang T. and Reyes-Macasaquit M. 2002. New information and communication technologies and poverty. *Journal of the Asia Pacific Economy* 7:285-309.
- Rahman M.M., Haque M.M., Akhteruzzaman M. and Khan S. 2002. Socioeconomic features of a traditional fishing community beside the old Brahmaputra River, Mymensingh, Bangladesh. *Asian Fisheries Science* 15:371-386.
- Rose N. 1996. *Inventing ourselves*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rose N. 1999. *Powers of freedom: Reframing political thought*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rosenau J.N. 1999. Toward an ontology for global governance. In: Hewson M. and Sinclair T. (eds). *Approaches to global governance theory*. Albany, NY: SUNY Press.
- Rostow W.W. 1960. *The stages of economic growth: A non-communist manifesto*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Ruddle K. 1987. Administration and conflict management in Japanese Coastal Fisheries. *Food and Agriculture Organization Fisheries Reports* 273. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Ruddle K. 1994a. External forces and change in traditional community-based fishery management systems in the Asia-Pacific region. *Maritime Anthropological Studies* 6(1-2):1-37.
- Ruddle K. 1994b. A guide to the literature on traditional community-based fishery in the Asia-Pacific tropics. *Fisheries Circular* 869. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Ruddle K. 1994c. Marine tenure in the 90s. p. 6-45. In: South G.R., Goulet D., Tuqiri S. and Church M. (eds). *Traditional marine tenure and sustainable management of marine resources in Asia and the Pacific: Proceedings of the international workshop 4th-8th July 1994*. Suva South Pacific and Marine Studies Program, University of the South Pacific.
- Ruddle K. 1995. The role of validated local knowledge in the restoration of fisheries property rights: The example of the New Zealand Maori. p. 111-120. In: Hanna S. and Munasinghe M. (eds). *Property rights in a social and ecological context: Vol. 2, Case studies and design applications*. Stockholm and Washington D.C.: The Beijer International Institute of Ecological Economics and The World Bank.
- Ruddle K. 1996a. Boundary definition as a basic design principle of traditional fishery management system in Pacific Islands. *Geographische Zeitschrift* 84(2):94-102 .
- Ruddle K. 1996b. Back to first 'design principles': The issue of clearly defined boundaries. *Traditional Marine Resource Management and Knowledge Information Bulletin* 6:4-12.
- Ruddle K. 1996c. Traditional management of reef fishing. p. 315-335. In: Polunin N.V.C. and Roberts C. (eds). *Reef Fisheries*. London: Chapman and Hall.
- Ruddle K. 2007a. Fishing rights: Misconceptions, outright prejudice. *Samudra The Triannual Journal of the International Collective in Support of Fishworkers*, Report No 48:4-9.
- Ruddle K. 2007b. Wronging rights and righting wrongs: Some lessons on community viability from the colonial era in the Pacific. p. 215-228. In: Taylor W., Schechter M. and Wolfson L. (eds). *Globalization: Effects on fisheries resources*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ruddle K. 2011. 'Informal' credit systems in fishing communities: Issues and examples from Vietnam. *Human Organization* 70(3):224-232.
- Ruddle K. and Hickey F.R. 2008. Accounting for the mismanagement of tropical nearshore fisheries. *Environment, Development and Sustainability* 10(5):565-589.
- Ruddle K. and Johannes R.E. 1990. *Traditional marine resource management in the Pacific Basin: An anthology*. Jakarta: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.
- Ruddle K and Satria A. 2010a. An introduction to pre-existing local management systems in Southeast Asia. p. 1-30. Ruddle K. and Satria A. (eds). *Managing coastal and inland waters: Pre-existing aquatic management systems in Southeast Asia*. Dordrecht: Springer Publishing Company.
- Ruddle K. and Satria A. 2010b. Conclusion: Errors and insights. p. 161-173. In: Ruddle K. and Satria A. (eds). *Managing coastal and inland waters: Pre-existing aquatic management systems in Southeast Asia*. Dordrecht: Springer Publishing Company.

- Rutherford Paul. 1999. The entry of life into history. p. 37-62. In: Darier E. (ed). Discourses of the environment. Malden, Mass: Blackwell Publishers.
- Schumacher E.F. 1973. Small is beautiful: Economics as if people mattered. London: Blond and Briggs Ltd.
- Scott J.C. 1998. Seeing like a state: How certain schemes to improve the human condition have failed. New Haven CT: Yale University Press.
- Simpson C. (ed). 1998. Universities and empire: Money and politics in the social sciences during the Cold War. New York: The New Press.
- Steins N.A., Edwards V.M. and Roling N. 2000. Re-designed principles for CPR Theory. The Common Property Resource Digest 53:1-5.
- Stiglitz J.E. 2003. Globalization and its discontents. New York: Norton.